

## Exercice 2008 - Décision modificative n° 1

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : La décision modificative n°1 pour l'exercice 2008 répond à la nouvelle présentation imposée par un arrêté du 22 décembre 2006 qui dispose que les décisions modificatives «doivent être présentées en respectant la maquette réglementaire applicable au budget».

L'application de ce nouveau cadre remet donc en cause la forme des délibérations intitulées «transferts de crédits», «ouvertures de crédits reprises au budget par décision modificative - crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues» ainsi que les ajustements de crédits inclus dans des rapports spécifiques. A compter de 2008, les modifications sont regroupées dans **une décision modificative présentée sous la même forme que le document comptable du budget primitif, regroupant budget principal et budgets annexes.**

Comme pour le budget primitif, ce document budgétaire est accompagné d'une délibération commentant les principaux mouvements de crédits et adoptant l'ensemble des modifications budgétaires.

A ce rapport de présentation sont jointes les balances de la décision modificative n° 1.

**Trois mois après l'adoption du budget primitif, et 5 mois après l'ouverture de crédits par anticipation en janvier, le volume des modifications budgétaires proposées est réduit et se limite, en mouvements réels, à :**

**\* 2,2 M€ en dépenses et en recettes pour le budget principal, soit 1,1 % des propositions nouvelles inscrites au budget primitif 2008 (195,9 M€) ;**

**\* - 0,5 M€ en recettes, hors résultat reporté, et - 0,4 M€ en dépenses sur l'ensemble des budgets annexes, soit respectivement - 1,8 % et - 1,5 % par rapport aux propositions nouvelles du BP 2008 (26,4 M€)**

La décision modificative comporte par ailleurs des écritures d'ordre, équilibrées en recettes et en dépenses et sans impacts en mouvements réels, dont les plus significatives sont explicitées ci-après.

### I. Le budget principal

#### 1) Section de fonctionnement

**Mouvements d'ordre : 422 950 €, équilibrés en dépenses et en recettes**, tant en fonctionnement qu'en investissement, concernent exclusivement les amortissements, justifiés par des régularisations et des ajustements à hauteur des intégrations de travaux dans le patrimoine de la Ville. L'équilibre de chacune des sections est obtenu par diminution du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement pour le même montant de 422 950 €.

**Mouvements réels : montant global de + 660 002 € équilibré en dépenses et en recettes :**

#### A) Principales inscriptions en dépenses

➤ + 355 606 € au chapitre 011 «charges à caractère général» et notamment :

⇒ 144 312 € sur le compte 615 «entretien et réparations» dont 109 924 € destinés à la remise en état des locaux de l'Etrier bisontin et du palais des sports suite à sinistres dont l'indemnisation est inscrite en recettes ci-dessous.

⇒ 43 000 € pour la location des nouveaux locaux de la Médecine du travail rue Xavier Marmier (article 6132).

⇒ 45 500 € destinés aux partenariats développés avec France 3 et l'Est républicain pour la fête de la musique, «vue du ciel» et la célébration de l'anniversaire du parrainage Jean de Vienne (compte 6042).

⇒ 43 500 € de crédits complémentaires pour les expositions organisées par le Musée des Beaux Arts et d'Archéologie (article 6068). Ces dépenses sont financées par des réaffectations de subventions obtenues sur manifestations culturelles.

⇒ 31 429 € pour le prolongement temporaire du remboursement à la CAGB du gardiennage du centre d'apport en matériaux inertes des Andiers (article 611 - délibération du 5 juillet 2007)

➤ + 263 176 € au chapitre 65 «autres charges de gestion courante» avec pour principales propositions :

⇒ 170 000 € de subvention à la Régie autonome personnalisée du Théâtre Ledoux compensée en recettes par le remboursement à la Ville des personnels mis à disposition et des dépenses d'énergie (article 657363 – délibération du 17 janvier 2008)

⇒ Un ajustement de - 100 000 € de la participation au CCAS, compensé par une inscription de même montant au titre des correspondants de nuit.

⇒ 183 176 € de subventions à diverses associations (article 6574) parmi lesquelles trois sont proposées au Conseil Municipal de ce jour (service d'amorçage de projets ZFU : 23 000 € ; ASEP / créativité : 25 700 € ; CAUE / espace info énergie : 20 400 €). S'y ajoutent 47 426 € en application d'une délibération du 22 mai 2008 relative au CUCS, 32 950 € au titre de la coopération avec l'Afrique et 20 000 € à l'Office de tourisme pour les promenades théâtralisées.

➤ + 41 220 € au titre d'autres lignes budgétaires de dépenses, plus modestes

#### *B) Principales inscriptions en recettes*

➤ + 238 692 € au chapitre 70 «produits des services, du domaine et vente diverses», principalement :

⇒ 170 000 € de remboursement par la Régie Autonome Personnalisée du Théâtre Ledoux à la Ville des personnels mis à disposition et des dépenses d'énergie (articles 70848 et 70878 - délibération du 17 janvier 2008)

⇒ 65 461 € de remboursement de la CAGB pour sa participation aux services récemment mutualisés de la documentation et des archives (article 70688)

➤ + 176 918 € au chapitre 74 «dotations et participations» dont :

⇒ 71 918 € en provenance de l'Etat, essentiellement dans le domaine culturel (article 74718)

⇒ 30 500 € de la Région au titre du «chèque avantage bibliothèque» (article 7472)

⇒ 21 500 € du Département en soutien de diverses opérations (article 7473)

⇒ 22 000 € attribués par la CAF au secteur petite enfance et 23 000 € de mécénat pour la rénovation du tableau de Bronzino (article 7478)

➤ + 206 041 € au chapitre 77 «produits exceptionnels», pour l'essentiel :

⇒ 82 381 € de régularisation de dépenses 2007 rattachées et partiellement utilisées en 2008 (article 7718)

⇒ 123 066 € d'indemnisations de sinistre et notamment ceux de l'Etrier bisontin et du Palais des Sports évoqués ci-dessus en dépenses (article 7788)

➤ + 38 351 € sur d'autres chapitres de recettes.

## 2) Section d'investissement

**Mouvements d'ordre : ils se limitent à 71 272 € équilibrés en recettes et en dépenses.**

**Mouvements réels : 1 513 963 € détaillés ci-après en recettes et en dépenses.**

**Transferts entre chapitres : 333 195 €**

Les transferts correspondent à des changements de chapitre budgétaire, notamment entre le 20 (études), 21 (acquisitions, matériels) et le 23 (travaux), qui doivent être autorisés par délibération, le budget étant voté par chapitre. Ces transferts sont neutres en termes d'équilibre budgétaire. Les principaux concernent la réalisation d'études sur le stationnement et la modélisation du trafic (80 000 € transférés sur le compte 20), l'acquisition de matériels pour les différents parkings (19 400 €) ou encore l'acquisition d'un terrain liée à la restructuration du pont Nicolas Bruand (65 000 €), sur le compte 21.

### A) Principales inscriptions en dépenses

Cette première décision modificative permet de réaliser des redéploiements de crédits afin d'ajuster les crédits accordés et suivre au plus près les opérations et leur planning de réalisation.

\* C'est le cas notamment pour des projets qui avancent plus vite que prévu. Les compléments de crédits en décision modificative permettent l'engagement des marchés de travaux. Sont concernés : la restructuration du marché des Epoisses (150 000 €), la réhabilitation du Centre International de Séjour (60 000 €), la réalisation d'un giratoire à Chateaufarine (150 000 €) ou encore la restructuration de la cuisine centrale (1 M€).

Des ajustements de crédits sont également proposés pour des projets en cours d'achèvement, en prenant notamment en compte les sujétions pour imprévus ou les dernières révisions de prix : 68 000 € pour la bibliothèque des Clairs Soleils et 50 000 € pour la fin des paiements pour le Centre Martin Luther King notamment.

Enfin, il est proposé d'inscrire, par redéploiement, des crédits qui n'avaient pu être prévus ou chiffrés au début de l'année 2008, comme par exemple les travaux sur le chenil du fort de Bregille (70 000 €) ou les installations informatiques et téléphoniques liées au déménagement de la Médecine du Travail (24 600 €).

\* Au total, la DM prévoit un ajustement des dépenses d'équipement à hauteur de 1 406 870 €, soit environ 3 % des dépenses d'équipement prévues au BP 2008. A cela s'ajoute notamment l'augmentation de la participation de la Ville au capital de la SEDD, qui fait l'objet d'une délibération spécifique (103 206 € au chapitre 26).

\* Ces redéploiements de crédits, sont pour partie financés par l'annulation partielle de crédits, prévus au BP 2008 (par exemple, sur les subventions d'équipements, -120 000 € pour la participation aux travaux du Syndicat Mixte de Micropolis, qui sera échelonnée sur 2008 et 2009) ou s'agissant de la provision de 42 000 € pour le solde du Marché Beaux-Arts).

### B) Principales inscriptions en recettes

\* Il est proposé en décision modificative une série d'inscription de recettes de subventions, à hauteur de 1 440 624 € (compte 13). Ces subventions n'ont pas été prévues au Budget Primitif car l'encaissement sur 2008 était incertain ou la notification non connue au moment de la préparation du

budget. La présente décision modificative prévoit ainsi l'inscription de la subvention de 300 K€ du FNADT pour la place de la Révolution, qui n'avait pu être versée jusqu'à maintenant faute de crédits de paiement des services de l'Etat, une première subvention de la DRAC pour la mise en valeur du patrimoine Vauban, dans le cadre du CPER (187 K€), mais aussi des subventions du Conseil Général (pour l'étude de définition des Prés de Vaux : 71 K€, la salle de quartier des Montboucons : 176 K€...) ou encore une subvention de l'ANRU.

Certaines de ces recettes, notamment la participation du SDIS aux travaux du 6 rue de Dole (219 000 €) ou les subventions attribuées pour les acquisitions et les restaurations d'oeuvres d'art dans les musées ou les bibliothèques, permettent d'abonder les dépenses d'équipement. Elles sont alors par exception réaffectées en totalité.

\* La régularisation des dotations aux amortissements 2008, opération d'ordre constituant une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement, se retrouve également sur le compte 040 à hauteur de 422 950 € (cf. partie précédente).

\* Enfin, la décision modificative prévoit des annulations ou des réductions de mandats qui doivent être imputées en recettes, à hauteur de 10 161 € sur la ligne 20 et de 36 588 € sur le compte 23, ainsi que l'encaissement de produits de cessions à hauteur de 26 590 € (dont 21 000 € de revente des cartes de vie quotidienne, comme le prévoit le système en vigueur).

## **II. Les budgets annexes**

**312 827 € sont inscrits en mouvements d'ordre sur le budget chauffage urbain, essentiellement consacrés à la créance sur transfert du droit à déduction de la TVA.**

**Tous budgets confondus et hors résultat reporté, les mouvements réels s'élèvent à - 495 284 € en recettes et à - 405 272,85 € en dépenses.**

### **1) Les recettes réelles**

La quasi-totalité concerne la section d'investissement et les mouvements consécutifs aux affectations des résultats de l'exercice 2007 qui font l'objet de rapports spécifiques présentés au cours de ce Conseil.

Deux ajustements de subventions d'investissement sont également proposés pour tenir compte des échéanciers probables d'encaissement : - 381 101 € au budget Eau et + 142 647 € sur celui de l'Assainissement.

### **2) Les dépenses réelles**

La grande majorité des mouvements est concentrée sur le budget Eau avec une diminution des crédits proposée à hauteur de 495 890 € qui résulte de l'avancement réel des opérations.

A noter également, 54 448,15 € proposés sur le budget Forêts pour la rénovation des maisons forestières des Grandes Baraques.

\* \* \*

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de voter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2008 par chapitre et par nature de manière globale et de reprendre aux budgets annexes les résultats de l'exercice précédent affectés conformément aux délibérations spécifiques adoptées au cours de cette même séance, conformément aux balances et au document comptable ci-annexés.

## Balance de la décision modificative n° 1 - Budget Général - Section de fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget Principal	Eau	Assainissement	Chauffage Urbain	SSADPA	Forêts	Zones d'activités
011	Charges à caractère général	355 606,00		35 563,00				
012	Charge de personnel et frais assimilés	- 14 080,00						
014	Atténuations de produits							
65	Autres charges de gestion courante	263 176,00						
<b>Total dépenses de gestion des services</b>		<b>604 702,00</b>		<b>35 563,00</b>				
66	Charges financières							
67	Charges exceptionnelles	55 300,00	650,00	250,00				
69	Dotations aux provisions							
022	Dépenses imprévues							
M22	SSADPA							
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>660 002,00</b>	<b>650,00</b>	<b>35 813,00</b>				
023	Virement à la section d'investissement	- 422 950,00			880,00			
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	422 950,00						
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.							
M22	SSADPA							
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>					<b>880,00</b>			
<b>Total dépenses de fonction. de l'exercice</b>		<b>660 002,00</b>	<b>650,00</b>	<b>35 813,00</b>	<b>880,00</b>			
<b>D 002 Résultat reporté</b>								
<b>Total des dépenses</b>		<b>660 002,00</b>	<b>650,00</b>	<b>35 813,00</b>	<b>880,00</b>			
013	Atténuations de charges							
70	Prod. des services, du domaine, des ventes	238 692,00						
73	Impôts et taxes	300,00						
74	Dotations et participations	176 918,00						
75	Autres produits de gestion courante	38 051,00						
<b>Total recettes de gestion des services</b>		<b>453 961,00</b>						
76	Produits financiers							
77	Produits exceptionnels	206 041,00	650,00	250,00				
78	Reprises sur provisions							
M22	SSADPA							
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>660 002,00</b>	<b>650,00</b>	<b>250,00</b>				
042	Op. d'ordre de transferts entre sections				880,00			
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.							
M22	SSADPA							
<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>					<b>880,00</b>			
<b>Total recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>660 002,00</b>	<b>650,00</b>	<b>250,00</b>	<b>880,00</b>			
<b>R 002 Recettes de fonction. de l'exercice</b>			<b>39 002,74</b>	<b>3 860 015,81</b>	<b>36 908,83</b>	<b>72 539,96</b>		<b>30 051,75</b>
<b>Total des recettes</b>		<b>660 002,00</b>	<b>39 652,74</b>	<b>3 860 265,81</b>	<b>35 788,83</b>	<b>72 539,96</b>		<b>30 051,75</b>
<b>Résultat section</b>			<b>39 002,74</b>	<b>3 824 452,81</b>	<b>35 908,83</b>	<b>72 539,96</b>		<b>30 051,75</b>

**Balance de la décision modificative n° 1 - Budget Général - Section d'investissement  
(hors financement des reports)**

Chap.	Libellé	Budget Principal	Eau	Assainissement	Chauffage Urbain	SSADPA	Forêts
20	Immobilisations incorporelles	93 457,00					
204	Subventions d'équipement	- 90 235,00					
21	Immobilisations corporelles	472 828,00	200 000,00				54 448,15
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours	930 820,00	- 695 890,00	- 294,00			
	<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>1 406 870,00</b>	<b>- 495 890,00</b>	<b>- 294,00</b>			<b>54 448,15</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves						
13	Subventions d'investissement	3 887,00					
16	Emprunts et dettes assimilées						
18	Compte de liaison : affectation à ...						
26	Participat., créances rattachées à des particip.	103 206,00					
27	Autres immobilisations financières						
020	Dépenses imprévues						
	<b>Total dépenses financières</b>	<b>107 093,00</b>					
	<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 513 963,00</b>	<b>- 495 890,00</b>	<b>- 294,00</b>			<b>54 448,15</b>
040	Op. d'ordre de transferts entre sections (6)				880,00		
041	Opérations patrimoniales	71 272,00			311 947,00		
M22	SSADPA						
	<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>71 272,00</b>			<b>312 827,00</b>		
	<b>Total dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>1 585 235,00</b>	<b>- 495 890,00</b>	<b>- 294,00</b>	<b>312 827,00</b>		<b>54 448,15</b>
	<b>D 001 Résultat reporté</b>						
	<b>Total des dépenses</b>	<b>1 585 235,00</b>	<b>- 495 890,00</b>	<b>- 294,00</b>	<b>312 827,00</b>		<b>54 448,15</b>
13	Subventions d'investissement	1 440 624,00	- 381 101,00	142 647,00			
16	Emprunts et dettes assimilées		- 1 150 000,00	- 142 941,00	- 288 219,00		
024	Produits cessions immobilisations	26 590,00					
20	Immobilisations incorporelles	10 161,00					
204	Subventions d'équipement						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours	36 588,00	211,00				
	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>1 513 963,00</b>	<b>- 1 530 890,00</b>	<b>- 294,00</b>	<b>- 288 219,00</b>		
10	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)						
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 035 000,00		312 818,00		
18	Compte de liaison : affectation à ...						
26	Participat., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières				- 24 599,00		
	<b>Total recettes financières</b>		<b>1 035 000,00</b>		<b>288 219,00</b>		
	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 513 963,00</b>	<b>- 495 890,00</b>	<b>- 294,00</b>			
021	Virement de la section de fonctionnement	- 422 950,00			880,00		
040	Op. d'ordre de transferts entre sections	422 950,00					
041	Opérations patrimoniales						
M22	SSADPA	71 272,00			311 947,00		
	<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>71 272,00</b>			<b>312 827,00</b>		
	<b>Total recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>1 585 235,00</b>	<b>- 495 890,00</b>	<b>- 294,00</b>	<b>312 827,00</b>		
	<b>R 001 Résultat reporté</b>					<b>91 582,79</b>	<b>54 448,15</b>
	<b>Total des recettes</b>	<b>1 585 235,00</b>	<b>- 495 890,00</b>	<b>- 294,00</b>	<b>312 827,00</b>	<b>91 582,79</b>	<b>54 448,15</b>
	<b>Résultat section</b>					<b>91 582,79</b>	

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions du groupe UMP et apparentés), décide de voter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2008.

*Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.*